

# TIPS RETRAITE

J'évite les erreurs dans le calcul de mes droits

## DES ERREURS TROP NOMBREUSES !

Saviez-vous que 8 relevés d'information sur 10 présentent des anomalies et 1 pension sur 7 est mal liquidée ? Or, La moindre erreur impacte le moment de mon départ et le montant de mes droits.

“ Je télécharge mes informations sur [assuranceretraite.fr](http://assuranceretraite.fr) ”

Depuis le 1er juillet 2021, il

n'y a plus de limite d'âge

pour demander la

régularisation des périodes

qui ne figurent pas sur mon

relevé de carrière : j'en

profite en allant sur mon

espace personnel

## QUE FAIRE DÈS MES 45 ANS ?

Le temps, c'est de l'argent : je vérifie mes trimestres et mes points !

Trimestres (régime de base)	Points (régimes complémentaires)
--------------------------------	-------------------------------------

Toutes mes périodes validables sont -elles répertoriées ?

- Service militaire ?
- Jobs d'été ?
- Enfants (élevés ou éduqués) ?
- Périodes indemnisées (chômage / maladie) ?
- Travail à l'étranger ?

Tous mes points sont-ils correctement reportés ?

- Périodes travaillées ?
- Périodes indemnisées (chômage / maladie) ?
- Fluctuations importantes d'une année sur l'autre ?



## QUE FAIRE APRÈS MA DEMANDE DE RETRAITE ?

Une fois mes droits liquidés, le calcul de ma pension de retraite est définitif. Il existe toutefois des recours pour procéder à des régularisations :

### Régime de base

- Auprès de la CRA\* dans les 2 mois à compter de la réception de ma notification retraite
- Auprès du TASS\*\* en cas de rejet de mon premier recours.

### Régimes complémentaires

- Avec rétroactivité si ma période est déjà enregistrée sur mes relevés.
- À la date de ma demande de révision, si ma période n'est pas enregistrée sur mes relevés.

\*Commission de Recours Amiable  
\*\*Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

Au vu des délais de recours,

je n'attends pas le dernier

moment pour procéder aux

régularisations au risque de

perdre une partie de mon

capital retraite !

Un doute, une question ?  
Je contacte mon expert.e retraite !